

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Les tribunes publiques sont bondées.

Discussion de l'interpellation présentée par l'extrême gauche sur les menées monarchiques et cléricales.

M. Tony Révillon reconnaît que l'attitude de la Droite est non équivoque. Il donne lecture de l'article de M. de Cassagnac.

M. de Cassagnac, entrant au moment même, demande si c'est lui qu'on interpelle. (Rires.)

M. Tony Révillon emprunte des citations à d'autres journaux de Droite. Il en conclut qu'une campagne a été entreprise contre la République. Il reproche au gouvernement d'avoir laissé faire. Il montre le Comte de Paris approuvant la politique de la Droite. On a crié : Vive le Roi !

Le gouvernement n'a pas sévi. Il en conclut que le cabinet conspire avec la Droite, prend le mot d'ordre du Pape et du Roi.

La parade était si bête que l'extrême gauche elle-même n'a pu s'empêcher de rire. M. Rouvier n'en a pas moins répondu et fort nettement en remettant l'interpellation sur son véritable terrain que les interpellateurs avaient fui. M. Rouvier n'est pas très bien dans son rôle quand il joue le solennel, mais il a eu le mérite d'être assez précis.

Il a constaté qu'on ne faisait que répéter l'interpellation adressée au gouvernement dès la première heure de son existence. « Je n'ai négocié avec personne pour constituer, sous ma responsabilité, le cabinet, a-t-il dit. J'ai écarté du gouvernement le général Boulanger parce que sur son nom il s'était fait des manifestations illégales. » (Double salve d'applaudissements au centre et à droite. Bruit sur les bancs radicaux.)

« Et, ajoute M. Rouvier, puisqu'on oppose sans cesse, hors du Parlement, M. Boulanger au ministère, puisqu'on a créé une question Boulanger, cette question doit être portée à cette tribune. »

En quoi M. Rouvier a raison. On eut dû même l'y apporter plus tôt.

« Si on avait maintenu plus longtemps les illégalités que M. Boulanger couvrait de son nom, c'en était fait du pouvoir civil. Quel est le républicain qui osera nous donner tort publiquement sur ce point, le point capital cependant, car l'exclusion de M. Boulanger du cabinet, voilà la seule raison de votre hostilité à notre égard. (Cris variés sur les bancs radicaux vers lesquels M. Rouvier s'est tourné en prononçant ces paroles.)

« Vous nous avez refusé votre concours bien avant les manifestations de Jersey, bien avant l'incident du nonce !

« Vous me demandez comment je prétends gouverner ? Je veux gouverner en républicain. Je l'ai dit dès le premier jour et 480 d'entre vous ont voté contre le cabinet. Vous êtes la minorité et vous prétendez gouverner.

« Non ! nous ne sommes pas un gouvernement de combat ; nous ne voulons combattre ni ce côté-ci (montrant l'extrême-gauche), ni ce côté-là (montrant la droite), nous ne voulons persécuter personne. »

Et M. Rouvier, fort applaudi, est descendu de la tribune sur une ode à la liberté quelque peu emphatique.

M. Pelletan l'a remplacé. Hélas ! il n'a pas été emphatique celui-là, mais lourd, épais, ennuyeux au delà des limites permises. Il a tant resassé son unique argument : La droite a voté pour le gouvernement, qu'on s'est mis à crier : assez ! et le président Floquet s'est si bien énérvé à obtenir le silence qu'il a rappelé à l'ordre des députés qui n'étaient pas présents.

M. Sigismond Lacroix (Krisanowski) a voulu relever l'interpellation en déclarant ne pouvoir admettre que le gouvernement ne combattit pas la Droite. Combattre est là pour persécuter. Ce Polonais est enragé. M. Fallières lui fait observer qu'on avait combattu cette Droite puisqu'on avait révoqué les maires qui avaient été présenter leurs hommages à Philippe VII (sic).

Puis est venu M. Clémenceau, et avec lui

la reprise des cris et du tapage.

A chaque instant, M. Clémenceau est forcé par les exclamations d'interrompre son discours. Quand il reprend la parole, c'est pour inviter le gouvernement à conduire toutes les Gauches à l'assaut des partis monarchiques.

La Chambre, dit-il, va bientôt se séparer ; ne laissez pas échapper l'occasion qui s'offre à vous de dissiper les équivoques et de rallier tous les républicains pour l'extension d'un programme de réformes vraiment démocratiques.

Puis il accuse le gouvernement d'avoir fait échouer la loi militaire.

— Beaucoup de vos amis ont voté avec nous la suppression de l'article 49, interrompt M. Rouvier.

— Il faut, continue M. Clémenceau, ressaisir l'opinion publique qui nous échappe. (Exclamations et bravos ironiques à droite.)

Et Clémenceau quitte la tribune, salué par une trentaine d'applaudissements.

Le fait est qu'il a été lamentable. C'est un homme politique fini.

M. Rouvier répond que les rangs ministériels sont ouverts à tous les hommes de bonne volonté. Le gouvernement ne reposera aucun concours d'où qu'il vienne, sur le terrain de la légalité républicaine, pour l'accomplissement des réformes républicaines. — Soyez 200 contre nous, s'écrie-t-il en s'adressant à l'Extrême-Gauche, et nous vous abandonnerons le pouvoir, car nous ne voulons gouverner qu'avec une majorité de républicains.

M. Laisant paraît à la tribune. Aussitôt la moitié des députés s'empressement de quitter la salle.

Il reproche au gouvernement de s'être constitué sous une pression venue de l'extérieur.

Furieux, M. Rouvier constate que le gouvernement n'est pas protégé contre de semblables outrages. (Triple salve d'applaudissements au centre et à droite.)

M. Floquet rappelle M. Laisant à l'ordre.

Au milieu de clameurs incessantes, M. Laisant dit que les déceptions infligées par

le gouvernement au pays, provoqueront les appels à la violence.

M. Floquet donne lecture de l'ordre du jour motivé.

« La Chambre, décidée à ne soutenir qu'une politique nettement républicaine et qui ne s'appuie à aucun degré sur la Droite monarchique, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est adopté par 382 voix contre 120.

La séance est levée à 7 heures.

LE VOTE DU TITRE 1^{er}

L'ensemble du titre 1^{er} du projet de loi organique militaire a été voté par 352 voix contre 184.

Les 352 voix appartiennent toutes aux divers groupes de la gauche. Nous y relevons les noms des ministres membres de la Chambre.

Il y a eu quinze abstentions toutes républicaines.

Ce vote d'ensemble signifie que le titre premier, détaché de la loi, constituera, à lui seul, une loi spéciale. Il renferme un article qui, aux yeux des républicains, est presque toute la loi : l'incorporation des séminaristes et des prêtres. Le reste du projet n'a pour les déchristianisateurs qu'une importance fort secondaire.

Le général Boulanger à Clermont-Ferrand

Le commandant du 43^e corps a fait dimanche son entrée officielle ; cette cérémonie n'a donné lieu à aucun incident.

Dès la matinée, les troupes s'étaient massées sur le parcours que devait suivre leur nouveau chef. Mais la foule, bien que nombreuse, — on y remarquait surtout des sociétés de gymnastique, — n'a pas été trop bruyante.

Un comité s'était installé pour organiser une sorte de réception populaire ; il avait

37. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Avide comme elle l'était des nouvelles de l'armée, Irène en fit sauter la bande et se mit à les parcourir. Tout à coup elle poussa un cri, et il sembla au comte Karadyoni que la feuille de papier qu'elle tenait s'agitait dans une main tremblante.

Il traversa le salon et s'approcha. Irène, trop absorbée par sa lecture, ne l'entendit pas venir.

Karadyoni arriva tout près d'elle sans qu'elle s'en aperçut, et la première chose qu'il distingua, en lisant par-dessus l'épaule de sa fille, fut le nom d'André Dienyi.

— Encore ! murmura-t-il.

Puis élevant la voix.

— Qu'y a-t-il donc, Irène ?

Elle se retourna avec un soubresaut. Elle s'était crue seule. Un peu de trouble et de confusion passèrent sur son visage :

— Ce sont les journaux qui viennent d'arriver.

— Eh bien ! que l'ont-ils appris ?

Trop franche pour cotoyer la vérité, elle re-

garda son père et lui tendit le journal, en désignant du doigt l'endroit qu'il fallait lire :

— Voyez, dit-elle avec un calme apparent.

Le comte parcourut le passage indiqué. Il était question de la belle conduite des honveds à la journée de Sadowa :

« Comment avait-on pu douter, s'écria le rédacteur de l'article, de la fidélité des cavaliers hongrois ! Ils se sont montrés dignes de tout éloges. Ils ont fait leur devoir avec un admirable entrain. Leurs officiers ont donné l'exemple de la bravoure, et plusieurs d'entre eux ont été portés à l'ordre du jour. »

Le journal poursuivait en citant plusieurs noms et notamment celui « du capitaine Dienyi, qui s'est distingué par un si profond mépris du danger et qui a été blessé au bras en défendant un drapeau hongrois, qu'il est parvenu, par des prodiges de valeur, à arracher aux mains de l'ennemi dans un combat corps à corps. »

— A la bonne heure ! s'écria Karadyoni.

Irène était toute palpitante ; sa respiration irrégulière, son animation, n'échappèrent point à son père. Les yeux baissés, elle dit tout d'un trait, avec volubilité, et sans calculer la portée de ses paroles :

— Je ne doutais pas qu'il ne se distinguât dans cette guerre, comme partout ailleurs !

Karadyoni ne voulut pas relever l'éloge. Il

répondit même avec un peu d'humeur :

— L'occasion est pour moitié dans nos succès.

Irène garda le silence.

Un instant après, le comte reprit :

— J'ai reçu, moi aussi, des dépêches de Vienne, ce matin. Il paraît que les esprits sont en effervescence. Mais ce qui nous touche le plus, c'est que l'empereur a laissé entrevoir de grandes espérances pour la Hongrie. On assure qu'il a promis de se faire couronner roi à Buda-Pesth.

— Dieu veuille que cette nouvelle soit vraie !

— Oui, je ne regretterais pas d'avoir vécu longtemps pour voir un si beau jour !

A la pensée de ce couronnement qu'avait tant désiré sa patrie, une teinte plus vive courut sous la peau transparente d'Irène. Karadyoni comprit que sur ce point leurs deux cœurs battaient à l'unisson, et, voyant que les domestiques attendaient la fin de leur entretien pour demander des ordres à Irène, il la laissa achever l'installation de l'ambulance.

De nouveaux blessés arrivaient. Irène les reçut avec des attentions dans lesquelles elle mettait toute la générosité de sa nature. Depuis la première journée et pendant tout le temps qu'il y eut des soldats au château, son zèle ne se démentit pas. La fougue de son caractère l'entraînait à un dévouement absolu, presque extrême. Elle eût voulu les soigner sans jamais prendre de repos.

On la voyait sans cesse passer et repasser dans les salles, la tête haute, le coup d'œil sûr, la main preste et légère. Elle rayonnait au milieu de ces douleurs comme une apparition bienfaisante. Elle avait appelé à son aide deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui donnaient les premiers pansements et dont l'expérience lui était indispensable. Un aumônier était venu s'installer à Bangor. Tout l'ensemble de soins, de secours et de prières, qu'elle avait su grouper et créer si rapidement, marchait avec un ordre parfait sous sa ferme et intelligente direction.

Chaque jour qui s'écoulait, en amenant d'autres victimes, ajoutait aux occupations d'Irène. Elle ne s'appartenait plus ; son temps était absorbé par toutes les infortunes qui l'entouraient ; elle avait si peu de loisirs pour penser à elle-même qu'elle sentait moins vivement ses chagrins personnels, et, comme elle cherchait en toute conscience à ne pas ramener son esprit sur le baron Dienyi, elle s'imaginait parfois qu'elle avait enfin vaincu les premières tendresses de son cœur.

Folles illusions, que le premier écho du nom d'André devait détruire ! Engourdissement passager, qui n'attendait qu'un réveil !

Un jour que de nouveaux blessés venaient d'arriver à Bangor, Irène s'empressait autour d'eux, et le comte Karadyoni, assis dans la serre qui avait conservé son luxe au milieu de toutes

fait planter, sur la place Jau-de et dans la rue Blatin, plusieurs mâts ornés d'ornaments portant des inscriptions en l'honneur de l'armée.

Le cortège s'est mis en marche à dix heures précises. L'ex-ministre de la guerre, monté sur son cheval noir, était précédé par un peloton de gendarmes; il a été acclamé par la foule massée principalement aux abords de la place Jau-de, sur le boulevard Desaix, et aux abords du quartier général.

Les réceptions officielles qui ont suivi n'ont présenté aucune particularité intéressante.

On fait remarquer que les commandants de corps d'armée qui ont été envoyés à Clermont, à la tête du 13^e corps, ont été l'objet des mêmes honneurs et des mêmes acclamations.

LES MALADES DE BERLIN

La France publie, dans une lettre de Berlin, des renseignements d'un vif intérêt sur la santé de l'empereur Guillaume et de M. de Bismarck :

« Le visage de l'Empereur est blanc, d'une blancheur de cire, avec un point vermeil sur les pommettes. S'il est vrai, comme on le raconte, que l'Empereur, quand il doit paraître en public, se fait teindre les favoris et aviver le teint d'un peu de fard, je ne félicite pas son perruquier de la façon dont il peint les joues impériales; on dirait le visage d'un poitrinaire avec la tache rouge sur le bout des pommettes.

« Le regard du vieil Empereur est voilé, sans pensée, sans vie; ses mains tremblent, tâtonnent. Il traîne les pieds en marchant; et il a les épaules si fortement voûtées que, de face, on n'aperçoit pas son visage, mais seulement le rond de la casquette auréolée d'un liseré rouge.

« La voix du vieux souverain est très faible, on l'entend à peine. Il ne répond que par monosyllabes et en hochant la tête. Il sort chaque jour en voiture, et tient beaucoup à faire cette promenade; il estime que l'air pur du Thiergarten est son meilleur remède; et par une belle après-midi comme celle d'hier, il faudrait qu'il fût agonisant pour ne pas sortir. Le docteur Lauër s'oppose le moins possible à ces promenades.

« Ce docteur a dit lui-même devant plusieurs personnes que tout danger n'était pas conjuré. Cette fois, a-t-il ajouté, j'ai bien cru que se serait la fin. »

Le correspondant de la France estime, du reste, que la mort de l'empereur Guillaume n'est pas l'événement qui modifierait le plus la situation de l'Allemagne et de l'Europe, malgré les bruits qui courent sur les dispositions du Kronprinz. C'est Bismarck qui est tout et qui fait tout. Or, Bismarck est lui-même très malade. Le grand air de Friedrichsruhe n'a pas produit l'effet qu'on en attendait. Il faut ajouter que le chancelier n'est pas un malade facile et qu'on ne peut lui imposer le repos dont il a besoin.

Le correspondant de la France va jusqu'à dire : « Il n'est pas douteux que le chance-

lier ne soit atteint mortellement. » Voici la fin de cette curieuse correspondance :

« Quels terribles bouleversements, avant peu de mois, dans les destinées de l'empire de l'Allemagne !

« La France doit-elle se féliciter de la disparition de ces hommes ? — Il n'y a pas à le dissimuler, si l'Empereur était assuré de vivre encore quelques années, si le Prince impérial n'était pas menacé et si le prince de Bismarck était plein de vie, avant deux mois nous aurions la guerre.

« Et si tous trois disparaissaient, si le prince Guillaume montait sur le trône, nous l'aurions avant quinze jours.

« Hâtez-vous de le faire coudre, s'il manque encore, le bouton de guêtre !

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

L'amélioration des cours se maintient : 3 0/0, 81.30; 4 1/2 0/0, 109.35.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit Mobilier a eu lieu le 28 juin, sous la présidence de M. Wallut, président du conseil d'administration.

Dans son rapport, le conseil d'administration déclare qu'il a suivi la ligne de conduite tracée par la dernière assemblée et énumère les principales affaires dans laquelle la société est engagée. Le rapport cite notamment la Nouvelle Compagnie Immobilière dont la prospérité s'affirme chaque jour et dont le dividende pour l'exercice sera de 21 fr. au lieu de 18 fr.; le Chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône dont l'inauguration a eu lieu au mois de mars et dont l'importance est attestée par le chiffre des recettes de la douane qui, de 250,000 fr. en 1885 ont passé à 610,000 fr. en 1886; les Grands Moulins de Corbeil où la substitution des cylindres aux meules a donné des résultats dépassant toutes les espérances. Le Crédit Mobilier a cédé très avantageusement son intérêt dans la Compagnie d'exploitation de Tramway. Le Crédit Algérien, la Compagnie des Mines d'or de Saint-Elie sont d'excellentes valeurs et distribuent de larges dividendes. La situation de la Compagnie des Tramways du département du Nord s'est notablement améliorée.

Après avoir rapidement résumé les autres affaires dans lesquelles le Crédit Mobilier est intéressé, le rapport examine les affaires nouvelles engagées par la société. Elle a pris part, notamment, à l'adjudication des Téléphones de Madrid; elle a pris aussi une importante participation dans l'affaire des Chemins de fer de l'Est de l'Espagne; elle a acheté un nombre assez considérable d'actions de la Banque de Madrid; enfin elle s'est intéressée à l'emprunt hellénique 4 0/0, récemment contracté, et à l'émission des obligations des Chemins de fer Italiens.

En résumé, le rapport dit qu'on peut se féliciter des résultats déjà acquis pendant la moitié de l'exercice courant, et qui sont d'un bon augure pour le semestre prochain.

Les bénéfices nets de l'année 1886 sont de 568,803.90

D'autre part, la réserve extraordinaire s'élève à 3,560,807.30.

Ensemble : 3,929,611.20.

M. Wallut a enfin annoncé que le conseil a notablement réduit les frais généraux. L'assemblée a approuvé le bilan et les comptes et adopté à l'unanimité des votants les résolutions qui lui ont été proposées par le Conseil.

Achats très suivis sur les différentes valeurs du Crédit Lyonnais.

La Société Générale est ferme à 453.75.

La Banque d'Escompte est demandée à 466.25 coupon détaché.

La compagnie d'assurance le Soleil-Vie a distribué un dividende de 10 francs nets d'impôts. La faveur du public est acquise à cette compagnie

ces tristesses, la voyait, à travers les glaces, aller et venir, en désignant à chacun la place qu'il devait occuper.

Quand l'ordre fut établi partout et que les soldats, étendus dans leurs lits, commencèrent à goûter un bien-être inespéré, Karadyoni aperçut que l'un d'entre eux, un grand jeune homme à la figure énergique et franche, appelait Irène près de lui.

Le jeune homme fouilla dans la doublure de sa tunique que le combat avait déchirée en plusieurs endroits, en retira un petit paquet soigneusement attaché et le remit à Irène.

Elle devint très pâle et se pencha vers lui comme pour lui demander une explication. Le blessé se souleva un peu sur son coude et lui parla quelques instants, avec effort, car il semblait affaibli par une longue attente de soins.

Irène était profondément troublée; ses lèvres tremblaient, elle avait une sorte d'hésitation. Enfin elle se décida, brisa le cachet, sortit de l'enveloppe un objet que Karadyoni ne put distinguer et, par un entraînement irrésistible, le porta à ses lèvres.

Le soldat, sa mission accomplie, était retombé sur ses oreillers et ferma les yeux.

Le vieux comte, poussé par une curiosité inquiète, se leva pour aller rejoindre sa fille. Elle le vit venir, elle rougit, et, refermant sa main tremblante, elle prit une décision subite.

— Je vous suis, mon père. Veuillez revenir avec moi dans la serre.

Puis, lorsqu'ils y furent, seuls et la porte fermée :

— Tenez, dit-elle avec une flamme étrange, en tendant à son père le petit paquet froissé par son étreinte, voici une relique que vous ajouterez dans la tour à toutes celles que vous avez déjà.

Karadyoni déroula ce lambeau d'étoffe aux couleurs nationales, ce fragment d'un drapeau sur lequel un sang généreux avait jailli en plusieurs endroits. Des larmes lui montèrent aux yeux et, sans savoir de qui il venait, il fit comme elle, il le baisa.

Irène alors se sentit comme absoute de son imprudence, et d'elle-même, avec son intrépidité native, elle dit à son père :

— C'est celui qu'André a sauvé de l'ennemi au péril de sa vie.

Karadyoni eut un mouvement de surprise douloureuse :

— Il te l'envoie !

Irène hésita encore; une nouvelle rougeur l'envahit; un trouble qu'elle ne put vaincre couvrit son visage et se répandit sur toute son attitude.

— Oui, mon père, dit-elle en courbant la tête sur sa poitrine.

Elle s'interrompt un instant.

— Je vous le donne, ajouta-t-elle plus bas avec

une douceur poignante.

Karadyoni poussa un soupir. Son dernier doute s'était évanoui. Il prit lentement le drapeau des mains de sa fille et s'en alla le déposer dans la salle d'armes, souffrant maintenant d'une douleur nouvelle, pendant qu'Irène, toujours vaillante, retournait soigner ceux qui lui paraissaient encore plus misérables qu'elle-même.

(A suivre.)

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de juillet vient de paraître ; en voici le sommaire :

Juillet. Calendrier. Un grand patriote. Le temps qu'il doit faire en Juillet. La destruction de l'Opéra-Comique. Le docteur Vulpian. Un protégé de sainte Anne. Une admirable médiante. A pied ! c'est pour les pauvres ! Propriétés des feuilles de géranium. Le voile. Les âges de la vie. Les vieilles gloires de la France : Du Guesclin. Les insolations ou coups de soleil. Le cardinal Lavignerie. Le tambour de la Trétoire. Invocation des saints du mois de juillet. Charade, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : Jean Dollfus, Dr Vulpian, Du Guesclin, M^{re} Lavignerie. Huit gravures diverses.

location d'une salle de répétition, de gaz, etc. ? Il y a cependant tout ce qu'il faut au Théâtre.

Le Conseil municipal, en réponse à la bonne volonté que tous ont montrée à l'occasion du Festival, sans distinction d'opinions politiques et religieuses, devrait bien nous aider, et nous traiter sur le même pied d'égalité avec notre aînée la *Musique municipale*.

Nous sommes toujours à la disposition de la commission des fêtes, pour prêter notre concours en toutes circonstances à la Ville.

J'ai l'honneur, Monsieur le Rédacteur, de vous donner communication de la lettre de M. le Président du Concours musical et de celle que je lui ai adressée.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

Le Président de l'Harmonie Saumuroise,
CH. CARICHOU.

Saumur, le 5 juillet 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité d'organisation, reconnaissant du concours dévoué que vous avez bien voulu prêter au Concours musical des 3 et 4 juillet 1887, a décerné à l'Harmonie Saumuroise une palme de vermeil comme récompense de sa gracieuse participation aux succès de nos fêtes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Le Président du Comité d'organisation,
« LIÉNARD. »

Saumur, le 11 juillet 1887.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu' aussitôt la réception de votre gracieuse lettre du 5 courant,

J'ai convoqué la commission de l'Harmonie Saumuroise, à qui j'ai eu le plaisir de communiquer votre lettre et remettre la palme que la Commission du Concours musical lui a offerte.

Nous sommes très sensibles à cette attention, et, comme nous l'avons dit plusieurs fois, l'Harmonie Saumuroise sera toujours heureuse de prêter son concours à toutes les fêtes de la Ville.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements, mes salutations empressées.

« Le Président de l'Harmonie Saumuroise,
« C. CARICHOU. »

Saumur.

A l'occasion du 14 juillet, une revue de l'École de cavalerie sera passée jeudi matin, à 9 heures, sur la place du Chardonnet.

Il y aura, comme toujours, trois salves de 21 coups de canon : le matin à 8 heures, une seconde à midi, la troisième à 8 heures du soir.

A 4 heures, quai de Limoges, revue du bataillon scolaire.

A 3 heures, mâts de cocagne sur la Loire.

A 8 heures 1/2, concert dans le Square, par la Musique municipale.

A 9 heures, feu d'artifice.

SERVICE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

LE 14 JUILLET

Rien ne sera changé à la marche des courriers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours, mais aucun courrier arrivant après midi ne sera mis en distribution et les guichets du service postal seront fermés au public après midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jour fériés.

Toutefois, des ordres sont donnés pour que la correspondance officielle ne reste pas en souffrance; elle pourra être déposée et réclamée comme d'habitude.

Les journaux seront expédiés dans les conditions ordinaires.

Le gouvernement vient d'accorder des récompenses aux hommes dévoués qui se sont distingués le 12 juin dernier, lors de l'effacement du coteau de Turquant, sous lequel étaient enfouis la veuve Guérineau, qui n'a pas survécu à ses blessures, sa fille, la femme Collereau, et la petite fille de celle-ci qui a dû subir deux amputations à l'hospice de Saumur.

Une médaille d'argent, 2^e classe, a été accordée à M. Jaclain (dit Blois), forgeron

à Turquant; des mentions honorables à M.M. Marais, conseiller municipal à Turquant; Jusseaume, journalier à Parnay; Blanchard, journalier à Turquant.

ALLONNES. — M^{me} veuve Rondenot n'a pu surmonter la douleur que lui causait la mort de son fils qui s'est noyé accidentellement vendredi soir dans l'étang du Bellay. La pauvre femme a donné aussitôt des signes de troubles du cerveau et était l'objet d'une surveillance spéciale.

Dimanche soir, échappant aux personnes qui la gardaient, elle est allée se jeter dans le chenal du moulin qui est près de deux mètres d'eau. Quand on l'a retirée, elle avait cessé de vivre.

Le Service de trois ans et nos Députés

C'en est fait; depuis mardi, le service de trois ans est voté et dans les conditions les plus désastreuses pour l'armée française.

L'article 40 de la loi, présenté par la commission et accepté par la Chambre, est ainsi conçu :

« Tout Français reconnu propre au service fait partie successivement :

» De l'armée active pendant trois ans;

» De la réserve de l'armée active pendant six ans;

» De l'armée territoriale pendant six ans;

» De la réserve de l'armée territoriale pendant cinq ans. »

M. le comte de Martimprey a démontré facilement qu'avec l'égalité de service admise par l'article 2 de la loi et l'incorporation totale du contingent, la durée du service serait forcément réduite à deux ans ou moins, que l'instruction militaire demeurerait fort incomplète, que le recrutement des sous-officiers deviendrait fort difficile, et qu'en tout cas les cadres peu solides, mal formés, manqueraient, par défaut de pratique et d'expérience, de la force physique et morale nécessaires pour exercer le commandement; enfin que l'entretien de l'armée, déjà si lourd, serait ruineux pour l'État.

Cette démonstration, appuyée de faits et de chiffres, et à laquelle il n'a été rien répondu, a laissé froide une majorité résolue d'avance à sacrifier les intérêts du pays à de mesquines préoccupations électorales. L'amendement par lequel M. de Martimprey proposait de porter le service à quatre ans n'a pu obtenir même les honneurs de la prise en considération.

M. Delafosse n'a pas été plus heureux. Il n'était pourtant pas exigeant. Il se contentait de demander qu'on rendit effectives les trois années de services. Étant donné qu'on réduit le service militaire à trois ans, au moins faut-il que ce temps soit passé en entier sous les drapeaux. Point!

L'orateur a eu beau remettre sous les yeux de la Chambre les considérations déjà produites, en faire valoir de nouvelles, sa demande a été rejetée par 346 voix contre 164.

Parmi ces 164 approbateurs de l'amendement de M. Delafosse, figurent tous les députés de Maine-et-Loire.

Quand, plus tard, après le massacre de tous les amendements par l'esprit de parti, les deux premiers paragraphes de l'art. 40 ont été soumis au scrutin et votés par 468 voix contre 41, tous nos députés se sont rangés parmi ces 41 opposants courageux.

En acceptant dans un cas le service de trois ans, en le repoussant dans l'autre, nos mandataires n'ont pas cessé d'être logiques. Ils l'acceptaient quand on voulait en faire un service utile pour le pays; ils l'ont rejeté lorsque leur vote eût entraîné l'acceptation de tout le système qui réduira le service à 18 ou 20 mois, qui désorganisera l'armée et enlèvera au pays les véritables garanties de sa défense.

Nos députés ont fait le contraire des républicains; ils n'ont pas hésité à préférer l'intérêt patriotique à une popularité égoïste et malsaine; nous ne saurions trop les en remercier.

P.-A. MICHEL.

(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Des courses de taureaux ont eu lieu dimanche à Tours.

Un incident amusant s'est produit à l'une

des premières courses. Un jeune taureau qui ne prenait, lui, au spectacle dont il était le principal acteur, qu'un intérêt des plus médiocres, a franchi d'un bond la double barrière de l'enceinte, a pris sa course à travers un couloir gardé par un sergent de ville qui a poliment cédé le pas à l'animal et est sorti sur la place où des cris d'effroi se sont bientôt fait entendre.

Des toréadors se sont mis à sa poursuite; ils n'ont pu le rejoindre; le taureau a gagné le quai, s'est jeté à la Loire qu'il a traversée à la nage et il courrait encore si un des toréadors ne l'avait tué le soir d'un coup de feu dans les bois de Charentais, à Saint-Cyr.

L'animal a été rapporté à 6 heures du soir à la ville et sa viande sera donnée aux pauvres. Il n'a causé aucun accident sur tout le chemin qu'il a parcouru.

NANTES.

Nous avons raconté hier l'assassinat d'une femme par son mari, François Lebigre, sabotier.

Lebigre s'est suicidé à l'Hôtel-Dieu, dans la nuit de samedi à dimanche.

Vers une heure du matin, il se leva et sortit par la fenêtre.

L'infirmier, prévenu par un jeune enfant qui couchait dans la même salle, se mit à sa recherche et le trouva sans vie sous un arbre du jardin.

Lebigre s'était pendu à cet arbre à l'aide d'un cordon de store. Le cordon s'était rompu sous son poids, mais la strangulation avait été complète et le meurtrier n'a pu être rappelé à la vie.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1887, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de troisième classe au tarif général sera accordée aux Ouvriers agricoles se rendant pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbas, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaise.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance.

Variétés.

A propos des boissons

Il y a plusieurs sortes de breuvages dont les uns sont plus sains que les autres; celui qui est le plus propre à étancher la soif est aussi celui que la nature, comme une mère et une nourrice commune, nous a rendu plus commun.

L'art en a inventé de plusieurs sortes que l'on a faits par l'expression de quelques fruits, ou par l'infusion de quelques racines, de quelques fleurs, de quelques semences; ou enfin, par le mélange de sucre, de miel, de canelle, de levain, de vinaigre et de quantité d'autres choses, que les hommes ont cherché pour s'empêcher de boire de l'eau crue, et pour se faire mourir, ce me semble, avec plus de volupté. C'est ainsi que l'on a fait le vin, le cidre, la bière, l'hydromel, etc., etc.

De toutes les boissons, nous ne nous servons guère ici que de vin et d'eau, car pour les autres liqueurs et principalement pour la bière et pour le cidre, l'on n'en use guère où le vin est commun. Mais parce qu'on en boit quelquefois, je dirai que la bière, outre qu'elle est un peu amère et désagréable à boire, embarrasse fort les entrailles par l'épaisseur et la viscosité de sa matière, et surtout y fait naître des vents et des tranchées. Elle cause des ardeurs d'urine. Les nerfs et reins en sont incommodés. Elle apporte même des douleurs de tête. Enfin par son usage continu elle donne quelquefois naissance au scorbut et à la ladrerie blanche.

Le cidre est accompagné d'une humidité superflue qui ruine le foie et qui assemble avec le temps beaucoup de mauvaises humeurs. La gale et la faiblesse des sens viennent souvent de son usage

immodéré, et nous avons quelquefois observé que pour peu que l'on ait des dispositions à la ladrerie blanche, le cidre suffisait pour rendre cette maladie incurable.

Le vin, que l'on peut nommer le sang de la terre, est l'ennemi capital des enfants. La jeunesse en est corrompue, parce qu'elle s'en sert souvent comme d'un doux poison.

Mais pour ne pas m'étendre davantage sur ce sujet, l'on me permettra de dire en général qu'il est contraire à toute sorte d'âge par l'excès de sa chaleur et de son humidité, d'où il résulte que les maladies chaudes ou froides qui sont causées par son excès, conduisent ceux qui en sont atteints dans des suites funestes et dans des convulsions horribles qui entraînent la mort.

Nous avons presque tous, tant que nous sommes, les entrailles échauffées, la tête faible, le sang trop chaud; et nous sommes sujets à des fluxions importunes. Notre époque est remplie de bilieux et de névrosiques par l'excès de bile brûlée.

Les maladies aiguës sont toutes ordinairement accompagnées d'une chaleur insupportable, et ce serait alors faire une grande faute que d'user du vin, puisqu'il ne convient pas même aux personnes saines, à moins qu'il ne soit bien trempé. Et nous ne parlons pas ici que du vin naturel, le vin sophistiqué étant toujours un poison funeste.

L'eau, au contraire, apaise d'abord la fureur des fièvres. Elle tempère les entrailles qui en sont incommodées, et guérit, presque à elle seule, les grands maux qui souvent ne peuvent être combattus sans son secours.

L'eau est un élément, le plus beau et le plus nécessaire de tous.

La nature même l'a estimée si nécessaire aux hommes qu'elle en a mis partout où l'on se peut trouver.

La meilleure de toutes les eaux est celle qui est froide, claire, pure, légère et sans saveur, ce que l'on peut appeler douceur dans l'eau, qui s'échauffe en peu de temps et se refroidit de même. Enfin pour être bonne elle doit être sans odeur; elle doit plaire à la langue et au palais, et être agréable à la vue. Ce sont des marques assurées qu'elle passera bientôt par les urines, et qu'elle ne chargera pas l'estomac après l'avoir bue.

L'eau de fontaine, de puits, de citerne, ou de rivière est très excellente à boire, elle étanche merveilleusement la soif, répare l'humeur radicale, et empêche la dissipation, tempère la chaleur des hommes et de quelque âge qu'ils puissent être. Elle sert à toutes les fonctions qui se font dans notre corps. Elle apaise puissamment les ardeurs de la colère et de la bile. Tandis que le vin les excite au contraire extraordinairement. L'eau empêche que les vapeurs chaudes et bilieuses ne nous fassent pas mal à la tête et nous donne, en l'humectant, la liberté du ventre. Elle nous fait dormir avec beaucoup de plaisir et de tranquillité.

Et si nous considérons les bons effets que produit l'eau dans ceux qui en font un usage continu, nous verrons qu'elle rend le teint plus frais, l'haleine plus douce, et les sens plus vifs, qu'elle répare les forces, et qu'enfin elle fait vivre plus doucement.

Le vin, au contraire, émusse la pointe des sens, augmente les douleurs de tête, et foment la chaleur des entrailles qui est souvent excessive, il brouille l'imagination, il efface la mémoire et trouble la raison.

Qu'on ne dise pas que le vin réveille l'âme et qu'il excite l'esprit; cette vigueur est artificielle et ne dure pas longtemps, quand on en use avec excès. Il est comme de la chaux vive que l'on jette au pied d'un arbre, qui rend, à la vérité, son fruit plus coloré et plus tôt mûr, mais qui tue l'arbre bientôt après.

L'art donne la goutte. Aucun buveur d'eau n'a jamais de fièvre ardente et le meilleur remède contre cette affection est de donner au malade de l'eau fraîche en abondance.

Avant le déluge, les hommes ne buvaient que de l'eau et on sait quel âge ils atteignaient; l'eau est un refuge assuré contre la misère, et c'est par son usage que l'on voit des hommes d'un âge très avancé conserver l'esprit sain et le corps robuste.

Ceux qui ne boivent que de l'eau ont plus de santé que les autres; ils ont la vue plus perçante, et l'esprit plus éclairé, ils siment davantage les sciences et sont plus propres au conseil des grandes affaires.

Les pays où l'on ne boit que de l'eau sont beaucoup plus peuplés que les pays vignobles.

L'illustre Téraqueau qui avait engendré 39 enfants légitimes était buveur d'eau, et les Turcs qui ont tant de femmes autour d'eux, ne boivent que

de l'eau et sont plus robustes que nous.

Il est donc évident, après ce que nous venons de dire, que ceux qui ne boivent que de l'eau vivent plus que les autres.

Grand Concours International de Bruxelles 1888

M. le Ministre des Affaires étrangères de Belgique vient d'apprendre que l'organisation du Grand Concours International de 1888 attire vivement l'attention des grands industriels anglais. Dans le district de Glasgow les adhésions seront nombreuses.

Le Gouvernement de S. M. la Reine d'Angleterre, ayant eu communication des desiderata, par l'intermédiaire de la légation belge à Londres, a tout aussitôt demandé l'envoi d'un certain nombre de ces volumes.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 9 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Nos gravures : Le Racing-Club de France; Le Théâtre illustré; Hippodrome : Fantasia arabe; Diane Victorieuse, par Carier-Belleuse; La démonstration de Jersey; Fêtes de l'anniversaire du quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France. — *L'Ancien baiser*, nouvelle par Jules Desclozeaux. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Paris : Sport : Le Racing-Club, au Bois de Boulogne. — La fantasia arabe à l'Hippodrome. — Villa Bracassol. — Salon de 1887. — Diane victorieuse. — La manifestation monarchiste de Jersey; Le bateau à vapeur l'Alliance Somerville House-Hôtel; M. le comte de Paris recevant les députations bretonnes. — Les fêtes d'Aix : quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France; Autographes de M. Clovis Hugues et de M. Maréchal. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurais.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Tarif des Huiles

Huile d'olive surfine de l'Union des propriétaires de Nice : le 1/2 kilo, 4 fr. 20 c.; — par 5 kil., 4 fr. 40 c., soit environ 4 fr. 95 c. le litre.

Huile de noix du Périgord garantie pure : le 1/2 kil., 4 fr.; — par 5 kil., 0 fr. 90 c., soit environ 4 fr. 60 c. le litre.

Huile blanche pour fritures : 0 fr. 80 c. le 1/2 kil.

Huile de colza épurée : 0 fr. 35 c. le 1/2 kilo.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

